

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2010**

Le jeudi 17 juin 2010 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Joël BOUCHEZ, Maire**.

#### **Etaient présents :**

Mme Carole DURCHON (Adjointe)

M Daniel CHARPENTIER, Mme Ghislaine FABRIS, Mme Josette LEHOUGAIS, Mme Valérie TOMADA, M. Hervé MOREL, M. Guy DE BRUYN, M. Franck FOURMENT (Conseillers Municipaux),

Forment la majorité des membres en exercice

**Etaient absents excusés :** Mme Stéphanie KAYSER, M. Michel PAILLARD (Conseillers municipaux)

**Pouvoir :** M. Alain PLAUT donne pouvoir à Monsieur Joël BOUCHEZ

M. René BEGHIN donne pouvoir à Monsieur Daniel CHARPENTIER

M. Olivier LESUEUR donne pouvoir à Monsieur Hervé MOREL

Mme Aurore COURRECH donne pouvoir à Madame Ghislaine FABRIS.

Mme Josette LEHOUGAIS, Conseillère Municipale a été élue Secrétaire.

#### **Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

<b>RAPPORT N° 1 : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>
---

Monsieur le Maire fait une présentation, par le biais d'un tableau, des projets d'investissements que la commune entend mener pour la période 2010-2014 avec les subventions attendues pour chaque opération. Le montant des investissements s'élèvent à 1 606 800,00 € H.T soit 1 921 732,80 € T.T.C. La part communale, déduction faite des subventions, s'élève à 902 274,00 € H.T soit 1 217 206,80 € T.T.C. Les projets d'investissement concernent la contractualisation avec le Conseil général, un contrat d'aménagement de village et un contrat rural dans lesquels il y a une participation de la région.

Ces projets d'investissements seront transmis au Président du Conseil général dans le cadre du projet de contractualisation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- SE MONTRE FAVORABLE au processus de contractualisation proposé par le Conseil général du Val d'Oise.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à l'aboutissement du processus de contractualisation.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions aux taux maximum retenus pour ce genre d'opérations.

### **Affaires diverses :**

#### 1 – Investissements « Résidence Beldon »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

\* Melle MARI s'est désistée pour l'appartement de type T3, la commune achètera un appartement de type T3 en moins, ce qui représente un montant de 273 700,00 € en moins.

\* M. DANQUERQUE s'est désisté pour l'appartement de type T3 mais Monsieur le Maire propose de l'acheter quand-même et de le louer à une tierce personne.

\* Monsieur Lingard propose d'installer une climatisation réversible pour tous les appartements de la résidence, ce qui augmenterait le prix unitaire de chaque appartement. Monsieur Bouchez étudie cette proposition.

\* Monsieur Bouchez a demandé à Monsieur Lingard de prévoir un conduit d'aération dans le local commercial (gaine et socle sur le toit).

\* la commune se portera donc acquéreur d'un appartement type T4, d'un appartement type T3 et du local commercial ainsi que de 4 parkings extérieurs et de 4 box pour un montant 952 800,00 € (avec la gaine et le socle). Ces investissements seront financés par un emprunt et un crédit-relais. La commission finances est chargée d'étudier les propositions des trois banques que Monsieur Plaut a contactées.

#### 2- Point sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux dans la rue de Nointel ont pris un peu du retard et doivent se terminer le vendredi 25 juin 2010 à 17 h 00.

La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 21 juin pour étudier la réalisation des travaux supplémentaires suivants :

- La réfection ponctuelle de voirie rue des Pervenches entre le n° 22 et 26 soit 43m<sup>2</sup>
- La réfection ponctuelle de voirie rue des Marronniers à l'angle de la rue des Peupliers soit 47m<sup>2</sup>
- La réfection ponctuelle de voirie rue des Oiseaux sur divers endroits soit 200m<sup>2</sup>

- La réfection ponctuelle de voirie rue des Fleurs au droit de l'allée des Tulipes soit 20m<sup>2</sup>
- La réfection ponctuelle de voirie avenue de Grandchamps au droit du ralentisseur soit 10m<sup>2</sup>
- La mise en conformité d'un passage piéton rue de Nointel (abaissement des bordures)
- La fourniture et mise en place de dalles thermocollées de vigilance d'éveil au droit de l'entrée du centre de loisirs rue de Nointel
- La réalisation par marquage au sol de deux places de stationnement à l'angle de la rue de Pontoise.
- La réalisation d'une place handicapée à l'intérieur du centre de loisirs (signalisation verticale et horizontale)

Les travaux à réaliser au titre de l'avenant n° 1 tels que défini plus haut représentent un montant de 19 166,62 euros T.T.C.

(dix neuf mille cent soixante six euros et soixante deux centimes) et incluent une T.V.A. à 19,6% pour un montant de 3 141,02 euros

Ils correspondent aux prestations suivantes :

- l'ensemble des réfections de voirie sur divers rues soit 13 606,00 € H.T.
- la mise en conformité du passage piéton rue de Nointel soit 615,60 € H.T.
- La fourniture et mise en place de dalles thermocollées de vigilance d'éveil au droit de l'entrée du centre de loisirs rue de Nointel soit 624 € H.T
- La réalisation par marquage au sol de deux places de stationnement à l'angle de la rue de Pontoise soit 160 € H.T.
- La réalisation d'une place handicapée à l'intérieur du centre de loisirs (signalisation verticale et horizontale) soit 1020 € H.T

Le montant global, toutes taxes comprises, du marché se trouve porté de 206 397,91 euros à 225 564,53 euros (deux cent vingt cinq mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante trois centimes).

### 3 – Mise en place d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a besoin de trésorerie ponctuellement pour honorer ses dépenses. En effet, les dotations de l'Etat sont perçues par douzième et les subventions n'ont pas encore été versées en totalité, ce qui provoque un décalage entre les rentrées d'argent de la commune et les factures à payer. Monsieur Bouchez a reçu délégation du Conseil municipal, le 20 mars 2008, pour réaliser des lignes de trésorerie

jusqu'à 300 000 €. Monsieur Plaut a contacté trois banques pour la mise en place de la ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole Ile-de France a été retenu pour mettre à la disposition de la commune un montant de 100 000,00 € au taux EURIBOR 1 mois + 0,55%.

#### 4- Fournitures scolaires

Madame Durchon informe l'Assemblée qu'une réunion a eue lieu avec les enseignants et les parents d'élèves au sujet des fournitures scolaires. Les enseignants sont venus avec leur commande. Cette année, la commune va mettre à disposition des parents d'élèves les fournitures scolaires (les parents d'élèves n'auront plus besoin d'acheter eux-mêmes les fournitures scolaires). Un bon de commande a été transmis aux parents d'élèves. Si les parents d'élèves adhèrent à ce principe, l'association des parents d'élèves fera une commande globale auprès de la société PICHON. Ce système permettra aux parents de bénéficier de prix attractifs et aux élèves d'avoir tous le même matériel de qualité. Parallèlement, les enseignants s'engagent à ne rien demander en plus aux élèves en cours d'année. La trousse, le cartable, le répertoire et le cahier de travaux pratiques restent à la charge des parents d'élèves. L'ardoise, le compas et l'équerre seront fournis par la mairie (ces fournitures peuvent être réutilisables sur plusieurs années). Les livres seront renouvelés. Madame Crabbe a sollicité l'achat de dictionnaires, cette demande reste en attente pour le moment.

#### 5- Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 19 juin 2010 : le départ se fera devant le groupe scolaire Jacques Prévert à 09 h 00. Monsieur Bouchez, Madame Durchon, Madame Fabris assureront l'encadrement des enfants.

#### 6- Modification simplifiée

Monsieur Bouchez informe l'Assemblée qu'il a reçu un couple qui habite dans la rue des Camélias : il existe un problème avec les maisons de la rue des camélias, il s'agit de copropriété horizontale. Ces habitations ne font pas parties de la zone de Grandchamps, la zone UB ne leur est pas applicable. Il s'agit d'une erreur de zonage. Il faut remettre cette partie en zone UB. Le dossier relatif à la modification simplifiée sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi 05 juillet 2010 jusqu'au samedi 04 septembre 2010. Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.*